

22/03/2017-12:53

Marina Droujinina

L'amour est « l'unique force » pour « sauver le mariage et la famille », par le card. Farrell

« Le grand défi d'Amoris Laetitia est justement d'indiquer l'authentique amour humain et chrétien comme l'unique force capable de sauver le mariage et la famille », affirme le cardinal Kevin Farrell, préfet du Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie. « C'est cet amour qui doit être mis au centre de la famille. »

Un an après la publication de l'exhortation apostolique post-synodale (signée le 19 mars 2016) du pape François, il dresse pour l'agence catholique italienne *Sir* un bilan de sa réception. Le cardinal précise que la rencontre mondiale des familles à Dublin, en 2018, sera « entièrement conçue sur Amoris Laetitia » et « est en quelque sorte un fruit » de ce document.

Dans Amoris Laetitia, souligne le cardinal, « le pape indique les traits du véritable amour » « les expliquant et les appliquant au vécu familial : l'amour conjugal est authentique, il apprécie l'autre pour lui-même et veut son bien, il est spirituel, mais il comprend aussi les sentiments, la tendresse, l'intimité, la passion, le plaisir donné et reçu, l'ouverture à la procréation et à l'éducation des enfants ; c'est une amitié absolue, figure de l'union avec Dieu et véritable voie de sanctification ». Le préfet voit dans ces explications du pape « presque un nouvel 'hymne' à la charité ».

La nouveauté d'Amoris Laetitia

Le cardinal Farrell souligne « la nouveauté d'Amoris Laetitia » qui se manifeste dans « la grande attention dirigée vers l'expérience humaine, le vécu existentiel ». « Le langage » du document « est vivant, attirant, s'adressant à tous », poursuit le cardinal. « L'exhortation Amoris Laetitia est elle-même un exemple d'accompagnement ecclésial. »

« Un an après sa publication, poursuit le préfet, l'exhortation Amoris Laetitia reste parmi les documents les plus actuels du pape François, faisant encore l'objet d'analyses, de commentaires et de débats. » Elle « se présente à l'Église surtout comme une

formidable responsabilité pastorale, une proposition concrète et un appel auquel répondre en s'engageant à tous les niveaux ».

« L'amour envers le frère blessé » et envers ceux qui se trouvent dans les situations difficiles est souligné dans l'exhortation. « Ceci est très clair dans le document du pape, note le cardinal, et pourtant la priorité pastorale, qu'indique Amoris Laetitia pour le temps présent, est de prévenir le plus possible les blessures, les divisions et les échecs des mariages. »

« Les quatre attitudes suggérées par le pape (accueillir, accompagner, discerner, intégrer) » « sont nécessaires envers tous, souligne le cardinal, non seulement envers ce qu'il appelle les « situations de fragilité et d'imperfection », mais aussi envers les couples réguliers. À tous, l'Église offre un accompagnement pastoral pour leur chemin. »

Chemin de croissance et d'intégration

En ce qui concerne « le thème spécifique des divorcés civilement remariés et des autres situations de cohabitation en dehors du mariage religieux », le cardinal Farrell estime qu'« on ne souligne jamais suffisamment le chemin de croissance spirituelle et d'intégration ecclésiale, avec l'aide d'un prêtre, qui devrait leur être offert ». C'est un chemin qui « demande du temps, de la gradualité, de la prudence, de la patience, de la persévérance, à partir de l'humble reconnaissance que leur condition ne correspond pas au dessein de Dieu sans pour autant perdre confiance dans sa miséricorde et dans la proximité de l'Église ».

Le cardinal Farrell rappelle aux « responsables pastoraux (évêques, curés, familles, simples fidèles) » leur responsabilité dans l'accompagnement et le discernement des situations difficiles.

« En fonction de son rôle, dit-il, chacun doit voir avec miséricorde les personnes dans des situations d'amour blessé ; (il faut) les chercher...; il faut une écoute authentique pour comprendre les différentes situations et pouvoir offrir une aide adéquate ; il faut éclairer les consciences et discerner les éventuelles circonstances atténuantes, soigner les blessures 'en redonnant confiance et espérance' en Dieu toujours miséricordieux et surtout encourager la maturation d'une relation avec le Seigneur, indispensable si l'on veut ordonner sa vie selon l'Évangile. »

Le cardinal estime qu'« on peut et on doit aussi faire des pas de nature juridique, comme de vérifier la validité du précédent mariage et obtenir éventuellement la décision

de nullité ». « Toute décision à prendre est confiée au discernement prudent et à la charité pastorale du prêtre », conclut-il.

Avec une traduction de Constance Roques